



Appels de charges de copropriété

Par **delatte**, le **17/07/2009** à **10:56**

Bonjour,

Un syndic a-t-il le droit de demander des charges supérieures au budget et aux travaux votés en Assemblée générale ? Le motif en est que la copropriété est "à sec" à la suite du non paiement d'un rappel important de charges d'eau (28000 €) par l'un des copropriétaires. Les autres sont au contraire crédateurs : doivent-ils payer ?